



« Abris de fortune. Hotspots et camps informels. Partie 2 » (épisode du podcast « Le monde allant vers ») : fiche pédagogique

Introduction

Depuis 2022, un groupe d'étudiant·es du campus namurois se rassemble autour de la création du podcast le « Monde allant vers ». Du choix des sujets à l'enregistrement, ce sont elles et eux qui sont à la barre ! Ce projet a pour objectifs de favoriser la réflexion critique, de permettre l'expression collective des étudiant·es et d'aboutir à la production de contenus à destination d'autres jeunes. Comme la plupart des productions de la FUCID, les épisodes de ce podcast s'inscrivent dans une ligne éditoriale¹ qui vise à porter un regard critique sur le monde et notre modèle de développement, et à s'engager pour un monde plus juste, solidaire et écologique. Aujourd'hui, « Le Monde allant vers » compte plusieurs épisodes² qui peuvent s'écouter seuls ou être accompagnés d'une animation qui permet d'aller plus loin

en questionnant et en débattant des sujets abordés. Ceci est la fiche pédagogique pour réaliser l'animation qui accompagne l'épisode « Abris de fortune. Partie 2. Hospots et camps informels ».

#1 Pour en savoir plus sur la ligne éditoriale de la FUCID : <https://www.fucid.be/notre-ligne-editoriale/>

#2 Pour retrouver tous les épisodes du « Monde allant vers » : <https://www.fucid.be/autres-publications/>

OUTIL PÉDAGOGIQUE 2025 | 2

Fiche technique

MOTS-CLES

Camps informels, hotspots, personnes migrantes, personnes réfugiées, migrations, peur, propagande, préjugé, stigmatisation, médias

OBJECTIF GENERAL

Comprendre les logiques politiques et humanitaires derrière les camps de personnes migrantes en Europe et imaginer collectivement des modèles d'accueil plus justes et solidaires.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Situer les principaux camps et hotspots en Europe et comprendre leurs fonctions.
- Analyser les enjeux politiques (contrôle, sécurité, humanité) liés à la gestion migratoire.
- Déconstruire les préjugés autour des migrations.
- Exercer la pensée critique et la prise de position argumentée.
- Proposer collectivement des alternatives现实的 à partir de valeurs humaines et citoyennes.

L'animateur·rice peut évidemment choisir de se concentrer uniquement sur l'un ou l'autre de ces objectifs, en fonction de son public et du temps dont il dispose.

PUBLIC CIBLE

Jeunes à partir de 17 ans (étudiant·es en 5^{ème} et 6^{ème} année du secondaire, étudiant·es du supérieur, enseignant·es, animateurs·trices de groupes de jeunes, militant·es, etc.).

NOMBRE DE PARTICIPANT·E·S

Entre 4 et 20

DURÉE

3 variantes possibles en fonction du temps dont dispose l'animateur·rice :

- 1h30 : étapes 1,2,3,8

- 2h : étapes 1,2,3,4,5,8
- 2h30 : étapes 1 à 8

CLÉS POUR L'ANIMATEUR·RICE

- Encourager l'esprit critique : ne pas imposer une vision unique, mais pousser à la réflexion collective
- Rappeler que les chiffres ne disent pas tout : il s'agit de vies humaines
- Favoriser le respect des opinions divergentes, surtout sur des questions sensibles (asiles, politiques, frontières)
- Stimuler la mise en lien avec d'autres thèmes tels que le colonialisme, les droits humains, l'économie, les relations internationales, etc.

PERSONNE-RESSOURCE

L'animation est possible sans « expert·e » de la question si l'animateur·rice s'informe suffisamment sur le sujet, notamment via les informations contextuelles données à la fin de cette fiche.

Mais la présence d'une personne-ressource connaissant la problématique, soit d'un point de vue théorique (chercheur·euse), soit sur le terrain (militant·e) ou par son vécu, est toujours un atout. Exemples d'associations spécialisées : CNCD 11.11.11, CIRE, CRI, etc.

LIEU

Un local équipé de tables et chaises qui peuvent être déplacées.

MATÉRIEL ET PRÉPARATION

Sont fournis :

- La fiche pédagogique
- Un lien vers le podcast : [abris de fortune](#)

À prévoir par l'animateur·rice :

Matériel audio, tableau, papier, feuilles A3, bics, marqueurs, connexion internet et quelques portables ou téléphones, grande carte murale d'Europe, post-it.

Déroulement

3 variantes possibles : 1h30 ; 2h ; 2h30

TEMPS 1 : INTRODUCTION ET BRISE-GLACE « NOS FRONTIÈRES INVISIBLES » (15 MINUTES)

Tour de table : chacun·e partage une situation où il·elle s'est senti·e « à la frontière » (sociale, culturelle, symbolique).

- Questions puis apport théorique par l'animateur·ice : qu'est-ce qu'une frontière, qu'est-ce qu'un camp ? (voir définitions en fin de fiche) ; l'Union européenne a-t-elle besoin d'immigration ? (voir informations en fin de fiche)

TEMPS 2 : ÉCOUTE DU PODCAST (30 min.)

- Cette étape nécessite du matériel audio, du papier et des bics.
- Les participant·e·s sont invité·e·s à noter les informations qui les marquent le plus.

TEMPS 3 : DISCUSSION et DÉBAT AUTOUR DU PODCAST (30 min)

- Consignes pour la discussion données par l'animateur·rice (voir charte de l'intelligence collective en annexe, à afficher pour les participants) : parler chacun·e à son tour, lever la main pour demander la parole, écouter les autres, être bienveillant·e, respecter le cadre) ; l'animateur·rice distribue la parole.
- Debriefing sur l'écoute du podcast :
 - o Qu'est-ce qui vous a marqué le plus dans le témoignage de Kevin Lerat, le bénévole ?
 - o Qu'avez-vous retenu des informations données par Cécile Vanders-tappen, la chargée de plaidoyer du CNCD11.11.11 ?
 - o Dans ce podcast, quelle information vous a le plus marqué ?
- Pour aller plus loin : questions de débat possibles :
 - o Comment l'Europe gère-t-elle l'immigration légale et illégale (voir informations en fin de fiche)

- o Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin de camps pour gérer les migrations ?
- o Peut-on accueillir dignement sans enfermer ?
- o Où placer la frontière entre hospitalité et contrôle ?
- o Que changerait un accueil réellement solidaire pour les sociétés européennes ?
- o Quelles valeurs fondamentales sont en jeu (sécurité, solidarité, humanité, justice) ?

Si le temps dont dispose l'animateur·rice le permet : étapes 4 et 5 (+ 40 minutes).

Sinon, passer directement à l'étape 8.

TEMPS 4 : MINI-APPORT + CARTE VIVANTE DE L'EUROPE DES CAMPS (20 MINUTES)

- Présentation courte par l'animateur·rice (rappel des notions) (5 min) : différents types de camps (voir en fin de fiche).
- Puis, en sous-groupes de 1 à 3 personnes, recherche et placement des principaux lieux sur une grande carte : Lesbos (Moria puis Kara Tepe), Samos, Chios, Leros, Kos, Lampedusa, Messina, Pozzallo, Trapani, Ceuta, Calais, Dunkerke, Mélilla, etc. Chaque groupe recherche sur internet et note les chiffres clés (capacité, conditions, statut juridique).
- Cette seconde étape nécessite internet (des téléphones ou quelques ordinateurs), une grande carte murale ou numérique, des post-it, des marqueurs.

TEMPS 5 : ANALYSE : « QUE DIT CETTE CARTE DE L'EUROPE ? » (20 MINUTES)

- Discussion guidée par l'animateur·rice (voir informations en fin de fiche) :
 - o Où se concentrent les camps ? Pourquoi ? (voir informations en fin de fiche)
 - o Quelles logiques politiques cela révèle-t-il ? (voir informations en fin de fiche : « Quels sont les grands principes de la logique migratoire européenne ? »)

- o Comment l'UE externalise-t-elle ses frontières ? (voir informations en fin de fiche : « Peut-on dire que l'UE externalise ses frontières, et si oui, qu'est-ce que cela signifie ? »)
- Cette étape nécessite un tableau pour prendre des notes.

Si le temps dont dispose l'animateur·rice le permet : étapes 6 et 7 (+ 40 minutes).

Sinon, passer directement à l'étape 8.

TEMPS 6 : ATELIER CRÉATIF : « INVENTER UN MODÈLE D'ACCUEIL DIGNE » (20 MINUTES)

- En petits groupes (à déterminer par l'animateur·rice : max. 4/5 personnes), les participant·es créent un prototype de structure d'accueil idéale en Europe (centre, ville, etc.) (production libre : schéma, carte, etc.) en répondant à 4 questions :
 - o Quelle est la mission de cette structure ?
 - o Quelles en sont l'organisation et les valeurs ?
 - o Quel rapport entre migrants, habitants, institutions ?
 - o Comment garantir la dignité et l'autonomie des résidents ?
- Cette étape nécessite des feuilles A3, des marqueurs.

TEMPS 7 : PRÉSENTATIONS CROISÉES ET DÉBAT CITOYEN (20 MINUTES MAXIMUM)

- Chaque groupe présente son projet (5 min). Les autres questionnent : « Est-ce réaliste ? », « Comment financer ? », « Quels risques ? », « Quels partenariats ? ».
- L'animateur·rice note les grandes idées fortes.

TEMPS 8 : CONCLUSION EN ENGAGEMENT PERSONNEL (15 MINUTES)

- Discussion : « Que retenez-vous ? », « Que pensez-vous pouvoir faire à votre échelle ? » Chaque participant·e écrit une idée d'action ou de plaidoyer (local, associatif, politique).

- Les conclusions sont ensuite lues par l'animateur (les participant·e·s peuvent préciser leur pensée).
- Clôture de l'animation : remerciements aux participant·e·s.

Éléments d'aide à la compréhension

INTERVENANTS DANS L'ÉPISODE

- Cécile Vanderstappen, chargée de plaidoyer au CNCD 11.11.11
- Kevin Lerat, artiste et activiste, bénévole à Lesbos en 2020 et à Calais en 2023
- Éléanore, étudiante en sciences politique à l'UNamur
- Émeline, étudiante en communication radio-phonique

DÉFINITION DE LA NOTION DE FRONTIÈRE

Ligne de séparation reconnue par le droit international qui délimite le territoire sur lequel un État exerce sa souveraineté et sa juridiction, le séparant des autres États. Elle a pour fonction de délimiter un espace d'application du droit et des lois d'un État, le séparant des systèmes juridiques des États voisins.

COMBIEN DE CAMPS EXISTE-T-IL EN EUROPE ?

Il n'existe pas de recensement officiel unique et complet de tous les camps de réfugié·e·s en Europe, ce qui constitue déjà une opacité qui interpelle.

ON DISTINGUE PLUSIEURS TYPES DE CAMPS

- **Les centres d'accueil pour demandeur·euses d'asile** : structures officielles et ouvertes, destinées à héberger les personnes ayant déposé une demande d'asile et en attente d'une réponse.

Objectif : offrir un hébergement temporaire, un

suivi administratif, social et parfois médical.

Gestion : par les États, les collectivités locales ou des ONG, souvent avec un financement européen.

Liberté : les personnes peuvent entrer et sortir librement.

- **Les centres de rétention administrative / centres fermés** : espaces fermés et surveillés où sont placés les migrant·es en situation irrégulière, souvent en attente d'expulsion ou de décision sur leur droit au séjour.

Objectif : contrôler les flux migratoires et faciliter les expulsions.

Gestion : par les États, souvent sous autorité du ministère de l'Intérieur.

Liberté : les personnes sont privées de liberté (comme dans une prison administrative).

- **Les hotspots** : centres situés principalement dans les pays d'entrée de l'Union européenne (Grèce, Italie) pour identifier, enregistrer et trier les migrant·es arrivant par mer.

Objectif : distinguer rapidement les demandeur·euses d'asile des migrant·es économiques, afin d'orienter les premiers·ères vers la procédure d'asile et les second·es vers un retour.

Gestion : mixte : autorités nationales + agences européennes (Frontex (voir ci-dessous), l'Agence de l'Union européenne pour l'asile, Europol (agence européenne pour la coopération répressive).

Liberté : très restreinte, souvent assimilée à une détention de fait.

Exemples :

- * Hotspots de Lesbos (Moria puis Kara Tepe), Samos, Chios, Leros, Kos (Grèce)
- * Hotspots de Lampedusa, Messina, Pozzallo (Sicile), Trapani (Pouilles)
- **Les centres d'accueil d'urgence / camps temporaires** : structures installées en réponse à une crise migratoire soudaine, souvent dans des bâtiments publics, des tentes ou des installations temporaires.

Objectif : fournir un hébergement de courte durée, de la nourriture et des soins.

Gestion : par les collectivités, les ONG ou le HCR, avec un soutien de l'État.

Liberté : les migrants peuvent circuler librement, mais la durée de séjour est limitée.

Exemples : centres d'urgence à Paris, Calais, Ventimiglia (France-Italie)

- **Les camps informels ou non reconnus** : installations autogérées par les migrant·es ou tolérées par les autorités locales, souvent en périphérie des villes ou près des frontières.

Objectif : offrir un refuge en attendant un passage, une demande d'asile ou un transfert.

Gestion : aucune structure officielle ; parfois soutenue par des bénévoles ou ONG.

Conditions : très précaires (absence d'eau, de soins, d'électricité).

Exemples :

- * Ancien camp de la Jungle de Calais (France)
- * Camps informels autour de Dunkerque, Paris, Melilla et Ceuta (Espagne)
- * Campements spontanés à Lesbos avant la création de Moria
- Les centres de transit : espaces servant de points de passage pour les migrants transférés d'un pays à un autre, souvent dans le cadre du règlement Dublin (retour vers le premier pays d'entrée dans l'UE).

Objectif : organiser la répartition ou le transfert des migrants.

Exemples : centres de transit à Budapest, Vienne, Munich

Cet épisode de podcast porte sur les hotspots et camps informels.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ACCORDS ET INSTITUTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES LIÉS À LA GESTION DES MIGRATIONS

- **Le contrôle des frontières extérieures**

L'UE considère que les frontières extérieures doivent être sécurisées pour réguler les flux migratoires.

Objectifs : limiter l'immigration irrégulière, prévenir la criminalité transfrontalière.

Acteurs clés : Frontex (surveillance et contrôle), États membres en première ligne (Grèce, Italie, Espagne).

- **La règle du premier pays d'entrée (Accords de Dublin)**

Principe : le pays où le·la migrant·e entre en Europe pour la première fois est responsable de sa demande d'asile.

Conséquence : forte pression sur les États frontaliers.

Objectif : éviter que les migrant·es ne déposent plusieurs demandes dans différents pays.

- **La solidarité et la répartition**

L'idée est de répartir équitablement les migrant·es et réfugié·es entre les États membres.

Mécanismes : relocation (réinstallation depuis les pays d'arrivée), financement européen pour soutenir les pays en première ligne.

Difficultés : résistance de certains États à accueillir des migrants.

- **La protection des réfugié·es et le respect des droits humains**

Respect des conventions internationales, notamment la Convention de Genève (1951) et le principe de non-refoulement (ne pas renvoyer un·e réfugié·e vers un pays où il·elle risque sa vie).

- **La lutte contre l'immigration irrégulière**

Mesures : contrôles aux frontières, retours forcés, sanctions contre les passeurs.

Objectif : décourager les entrées clandestines et réguler la migration.

- **La gestion des migrations légales**

L'UE favorise la migration légale et encadrée, notamment la migration pour le travail, les étudiant·es et chercheur·euses, la réunification familiale.

- **La coopération internationale**

L'UE collabore avec des pays tiers pour contrô-

ler les flux (ex : accords UE-Turquie pour les migrants syriens) et des organisations internationales : HCR, OIM.

PEUT-ON DIRE QUE L'UE EXTERNALISE SES FRONTIÈRES, ET SI OUI, QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

Externaliser ses frontières signifie que l'UE déplace une partie de ses contrôles migratoires et de sa gestion des flux hors de son territoire, vers des pays tiers (hors UE). L'objectif est de prévenir l'entrée de migrant·es irrégulier·ères avant qu'ils·elles n'atteignent le territoire européen, de déplacer la responsabilité de la gestion de la migration vers les pays voisins et de limiter les coûts et les tensions politiques internes liés à l'accueil des migrant·es. Par rapport à cette stratégie, les ONG et institutions internationales dénoncent des violations des droits humains (refoulements, conditions dans certains pays tiers) et l'externalisation comme manière de se décharger de la responsabilité morale envers les réfugiés. L'UE externalise ses frontières :

- Via des accords bilatéraux avec des pays tiers.

Exemple : Accord UE-Turquie (2016) pour contenir les migrant·es syrien·nes en Turquie en échange d'aides financières et d'un programme de réinstallation.

Autre exemple : Coopération avec les pays d'Afrique du Nord pour empêcher les départs vers la Méditerranée.

- Via un soutien financier et logistique : l'UE finance la formation et l'équipement des gardes-frontières dans des pays tiers.

Exemples : patrouilles et surveillance en Libye, en Niger, au Mali.

- Via des missions et opérations de retour : programmes pour renvoyer les migrant·es irrégulier·ères vers leur pays d'origine avant qu'ils·elles n'entrent en Europe.

EXEMPLE D'EXTERNALISATION DES FRONTIÈRES : LA TURQUIE

Depuis 2016, l'UE a signé un accord avec la Turquie pour limiter l'arrivée de migrant·es syrien·nes et autres vers l'Europe. Les migrant·es arrivant en Turquie depuis la Syrie sont retenus et pris en charge dans le pays, et seuls certains sont réinstallés légalement dans l'UE. Cette stra-

tégie permet à l'UE de réduire l'immigration irrégulière, de contrôler les flux migratoires avant l'entrée sur le territoire européen et de sélectionner qui peut accéder légalement à l'asile ou à la réinstallation. Pour ce faire, l'UE finance des camps et des programmes d'assistance pour les réfugiés en Turquie ; forme et équipe des autorités turques pour contrôler les frontières ; les flux migratoires contrôlés (les passages irréguliers vers la Grèce (îles de Lesbos, Chios...) sont limités par des patrouilles et des interceptions en mer Égée les migrant·es considérés prioritaires peuvent être réinstallé·es légalement en Europe ; les autres restent en Turquie, parfois dans des camps humanitaires. Les conséquences sont que les migrant·es restent souvent longtemps dans les camps des pays tiers, avec des risques de violations des droits humains dans certains pays partenaires.

L'UE A-T-ELLE BESOIN D'IMMIGRATION ET SI OUI, EST-CE INDiqué EXPRESSÉMENT DANS SES TEXTES OFFICIELS ?

L'UE a besoin d'immigration pour des raisons démographiques (la population de l'UE vieillit et le taux de natalité est faible ; il existe une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs), pour des raisons économiques (l'UE a besoin de travailleur·euses dans les secteurs de la santé (médecins, infirmiers), de l'informatique et du numérique, de l'agriculture, etc. : les migrations légales permettent de combler les manques de compétences), et enfin pour l'innovation et la recherche (les étudiant·es et chercheur·euses étranger·ères contribuent à la compétitivité de l'UE). L'immigration est considérée comme un outil de développement et de compétitivité. Ce besoin d'immigration est indiqué expressément dans certains textes officiels :

- le Pacte européen sur la migration et l'asile (2020) qui mentionne explicitement que l'UE doit faciliter l'immigration légale pour le travail et les compétences, en complément de l'asile et de la protection humanitaire.
- la Directive « Carte bleue européenne » (2009, révisée 2021) qui facilite l'accès des travailleurs hautement qualifiés non-UE.
- la Stratégie européenne sur la main-d'œuvre et les compétences (European Skills Agenda, 2020) qui insiste sur la nécessité d'attirer et de retenir les travailleurs étrangers pour pallier les

pénuries dans certains secteurs.

- la Charte des droits fondamentaux et traités de l'UE : bien que centrés sur les droits humains, ils soutiennent l'idée que l'UE doit gérer la migration de manière structurée et légale, ce qui inclut l'immigration économique.

COMMENT L'UE ORGANISE-T-ELLE L'IMMIGRATION LÉGALE ?

Externaliser ses frontières signifie que l'UE

- Les flux de travailleur·euses hautement qualifi·e·s : via la Carte bleue européenne.
- Les flux saisonniers : via la Directive sur les travailleur·euses saisonnier·ères (travail agricole, tourisme).
- Les étudiant·es et chercheur·euses : via les programmes étudiants et chercheurs (programme Erasmus+, échanges scientifiques).
- Les réfugié·es ou personnes vulnérables : via la réinstallation humanitaire contrôlée.

Pour aller plus loin

BD

- *L'Odyssée d'Hakim* (Fabien Toulmé) : roman graphique documentaire témoignage d'un réfugié syrien ayant traversé plusieurs pays avant d'arriver en Europe.
- *Droit d'asile* (Étienne Gendrin) : récit de jeunes réfugiés vivant dans un foyer en France.
- *Les nouvelles de la jungle (de Calais)*, de Yasmine Bouagga et Lisa Mandel.

Essais

- *Terre d'accueil* (Marine Botilde, 2023) : dans cet essai, l'autrice sensibilise les lecteurs au drame de l'immigration : ce n'est pas un choix pour tous ces hommes et ces femmes de quitter leur pays, c'est une question de survie.
- *L'Union européenne et le sauvetage des migrants naufragés en Méditerranée : le droit comme rempart à l'indignité* (Pierre Micheletti, 2024) : article qui analyse la politique de l'UE face aux naufrages et aux migrations.

Romans

- *Je viens d'Alep* (Joude Jassouma & Laurence de Cambronne) : récit d'un réfugié syrien, de la fuite à l'arrivée en France.
- *Eldorado* (Laurent Gaudé) : roman qui met en scène l'immigration clandestine vers l'Italie, la Méditerranée et l'Europe.

Podcasts

- *Migrations, réfugiés, exil* (France Culture) : série en français abordant les migrations, l'exil et les réfugiés à travers divers angles.
- *Je suis migrant·e* : podcast de récits de vie de migrants / réfugiés, en français.

Sites / ressources en ligne

- Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : le site France du HCR dispose d'articles, données, podcasts sur les réfugiés, les camps, la situation en Europe.
- Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) : rapport en français *Jeunes migrants : l'Europe est-elle en train de créer une génération perdue ?* sur les jeunes migrants en Europe.

Films / documentaires

- *Eden* (mini-série d'ARTE) : fiction franco-allemande qui traite de l'accueil des migrants dans un camp grec, de la traversée vers l'Europe, etc.
- *Regarde ailleurs* : réalisé par Arthur Leverrier, ce film documentaire traite des camps migratoires autour de Calais après l'expulsion de la « jungle » en 2016, montre la réalité des personnes en transit, les discours officiels et le terrain.
- *Samos - The Faces of Our Border* : ce documentaire porte sur le camp de migrants de Samos surpeuplé, et montre les effets des politiques européennes à la frontière

LES RÈGLES DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE



Ecouter avec ATTENTION



Parler avec INTENTION



Etre BIENVEILLANT.E



Se faire CONFIANCE



Respecter le CADRE